
SETTLEMENTS

Avenue Lloyd George 6 (Bte 3)
RPM Bruxelles
TVA BE 0899.581.859
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

La réunion est ouverte à 10h30 heures au siège social de la Société, sous la présidence de Monsieur Marco Mennella.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadia De Wachter, qui accepte.

Le président nomme comme scrutateur Mr Nabil Dahdah qui accepte.

PRESENCES

1. Actionnaires : La liste des présences a été établie et signée par chaque actionnaire en entrant en séance. Les certificats de blocages des titres ainsi que la liste des présences et les éventuelles procurations y mentionnées demeureront annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

2. Administrateurs : Le Président constate que l'ensemble des administrateurs sont présents.

Il s'agit de :

- Monsieur Marco MENNELLA ;
- Monsieur Andrew WALTERS, présent par téléphone ;
- Monsieur Gunther GOMMES, présent par téléphone.

3. Commissaire : Le Président constate que le commissaire aux comptes de la Société Mr Kenneth Vermeire est disponible téléphoniquement.

ORDRE DU JOUR

Le Président énonce l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

1. Validation de la date de l'assemblée générale ordinaire.
2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels statutaires.
3. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018
5. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018
6. Fin du mandat d'administrateur de la société Weghsteen Capital Advice SA
7. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Président expose ce qui suit :

1. Il existe actuellement 4.310.120 actions.
2. Au moins quinze jours avant l'assemblée générale, les rapports du commissaire et du conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 535 du Code des sociétés. Le président dépose la brochure contenant ces documents sur le bureau.
3. Les actionnaires ont été convoqués par avis publié dans les journaux et du Moniteur belge, en date du 26 juin 2019.
4. Les actionnaires se sont conformés à l'article 31 des statuts de la Société pour assister à la présente assemblée générale.
Les actionnaires présents ou représentés sont au nombre de un et représente 1.283.100 actions sur un total émis de 4.310.120 soit 29,7% des droits de vote.
5. Au vu de ce qui précède, la présente assemblée générale est régulièrement constituée au regard du Code des sociétés et des statuts de la Société, et peut valablement délibérer sur les points mis à son ordre du jour.

CONSTATION DE LA VALIDITE DES ASSEMBLEES

Cet exposé étant vérifié et reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président fait un bref exposé sur les principaux événements qui ont marqué l'exercice écoulé. Le président invite ensuite les actionnaires à prendre la parole et à poser les questions qu'ils souhaitent. Les Membres du Bureau y répondent.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Première résolution : Validation de la date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale approuve la date de la présente assemblée générale ordinaire, soit le 15 juillet 2019 et donne décharge spécifique aux administrateurs et commissaire pour la convocation tardive.

Deuxième résolution : Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels statutaires

Le président demande aux actionnaires s'ils ont pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et s'ils ont des questions.

Le président rappelle que pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a constaté que la Société se trouvait dans la situation visée par l'article 633 du Code des sociétés, à savoir que, par suite de pertes, son actif net avait été réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social. Le conseil d'administration avait donc respecté la procédure prescrite par l'article 633 du Code des sociétés et l'assemblée avait, en date du 17 juillet 2018, voté la poursuite des activités de la Société. Or, compte tenu du fait que la situation actuelle de la Société n'a pas changé, et conformément à la position majoritaire de la doctrine, il n'est pas nécessaire de renouveler la

procédure de l'article 633 du Code des sociétés chaque fois que la situation de perte du capital apparaît, si celle-ci est due à des circonstances exceptionnelles n'ayant pas évolué. Par conséquent, le conseil d'administration a décidé de ne pas réitérer la procédure prescrite par l'article 633 du Code des sociétés bien que, par suite de pertes, son actif net continue à être réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social.

L'assemblée prend note de la décision prise par le conseil d'administration. Ensuite, l'assemblée entend la lecture des rapports, prend connaissance des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018 et n'a pas de question particulière à poser aux administrateurs.

Troisième résolution : Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2018, qui présentent une perte de USD 27.891.343, et décide de reporter celle-ci à l'exercice suivant.

Quatrième résolution : Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale ordinaire accorde décharge aux administrateurs et au commissaire, par vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Cinquième résolution : Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

Sixième résolution : Fin du mandat d'administrateur de la société Weghsteen Capital Advice SA

L'assemblée générale ordinaire acte la démission de la société Weghsteen Capital Advice SA représentée par Mme Nadia De WACHTER en sa qualité de représentante permanente avec effet au 26 novembre 2018. En conséquence, l'assemblée générale révoque pour autant que de besoin tous les pouvoirs, notamment bancaires, qui lui ont été antérieurement conférés.

Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire, aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Etant donné que l'ordre du jour de la présente assemblée générale de la Société tenue le 15 juillet 2019 est épuisé et qu'aucune des personnes présentes ne demande la parole, la séance est levée à 12h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

The signature is written in blue ink and consists of the word 'LACHER' in a stylized, cursive font.

La secrétaire,

The signature is written in blue ink and appears to be 'Marco Vennard' in a cursive script.



Le Président,

The signature is written in blue ink and is a cursive signature that is partially obscured by the text below it.

Le scrutateur,

Annexe : Liste de présences

LISTE DE PRESENCES

NOM / DENOMINATION SOCIALE Domicile / Siège social Représentant	NOMBRE D' ACTIONS	MANDATAIRE (en vertu d'une procuracion spéciale)	SIGNATURE
Ambernile Limited SA First Names House, Victoria Road IM2 4DF Douglas Ile de Man	1.283.100	Mr Marco Ricci	
Total Assemblée Générale	1.283.100		
Total actions de la Société	4.310.120		